

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

**COMMUNE D'AURIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

LUNDI 10 AVRIL 2017 à 20H45

L'an deux mille dix-sept, le 10 Avril à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

Date de la convocation : 04/04/2017

Présents : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Didier MARTORELL et Lionel VIGNA.

Excusés : Monsieur Denis BOUVIER-GARZON a donné procuration à Madame Sandrine VERCRUYSSSE.

Monsieur Stéphane ISELLE a donné procuration à Monsieur Didier MARTORELL.

Madame Dominique VAN DER MERWE a donnée procuration à Monsieur Christian GARRIGUES

Secrétaire de séance : Madame Patricia FEDOU.

La séance est ouverte à 21h00.

* * *

I. SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

2016/21 : Vote du Budget Primitif 2017 (à consulter en mairie)

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu les articles L.2311-11, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Le budget principal, pour l'exercice 2017 est adopté en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général

Chap 011

110 070,00

Charges de personnel

Chap 012

29 709,08

Autres charges gestion

Chap 65

116 050,00

Total de la section

255 829,08

Recettes

Atténuation de charges

Chap 013

200,00

Produits des services

Chap 70

7 500,00

Impôts et taxes

Chap 73

100 500,00

Dotation et participation

Chap 74

65 250,00

Autres produits gestion courant

Chap 75

2 500,00

S/total

175 950,00

Excédent 2015

002

78 369,08

Total de la section

255 829,08

Investissement

Dépenses

Immobilisations en cours

Chap 23

221 610,78

Total de la section

221 610,78

Recettes

Dotations fonds divers réserves

Chap 10

15 013,38

S/total

15 013,38

Solde d'investissement reporté

001

206 597,40

Total de la section

221 610,78

TOTAL DU BUDGET

477 439,86

477 439,86

* * *

2017/22 : Numérisation des registres des actes civils

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de numériser les actes civils afin de préserver ces précieux documents.

Elle propose de retenir le devis de la société ADIC Informatique groupe SEDI dont le montant s'élève à la somme de 1 084,00 € HT soit 1 300,80 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2017, article 2183/21 opération 237 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis de la société ADIC Informatique groupe SEDI d'un montant de 1 084,00 € HT dont une copie est annexée à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire à la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

II. INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements de Madame Béatrice TISSANDIER

Madame Béatrice TISSANDIER remercie Sandrine, Christian et les membres du Conseil Municipal pour leurs présences lors des obsèques de sa tante.

Foire internationale de Toulouse

La foire internationale de TOULOUSE, parc des expositions du 15 au 24 Avril 2017 de 10h à 19h (nocturnes Dimanche 16 et Vendredi 21 – 22h).

Fête chrétienne de Pâques et fête juive de Pessah : 8 au 18 Avril 2017 – Mesures de vigilance

Courrier du 5 Avril 2017 de Stéphane DAGUIN, pour le Préfet et par délégation le sous-préfet, secrétaire général.

Le ministre de l'intérieur rappelle la persistance d'un niveau très élevé de la menace terroriste qui pèse sur notre pays et exige le maintien d'une forte vigilance sur un plan général mais aussi plus spécifiquement vis-à-vis des lieux à caractère religieux, notamment lors des fêtes des Rameaux et de Pâques pour la communauté chrétienne et des fêtes de Pessah pour la communauté juive.

Ces fêtes importantes pour les deux communautés concentrent en effet un public nombreux à certaines heures parfois tardives et pourraient constituer des cibles à la symbolique forte. Sont concernés :

Pour la communauté chrétienne (8 au 16 Avril) :

- Les messes et offices du 8 au 16 Avril et plus particulièrement ceux des Dimanche 9 (Rameaux), Jeudi 13 (Jeudi Saint), Vendredi 14 (Vendredi Saint), Samedi 15 (Samedi Saint) et Dimanche 16 (Pâques).

- Les chemins de croix prévus le Vendredi 14 Avril (en général entre 12h00 et 15h00).

- La veillée pascale du Samedi 15 Avril à partir de 20h00, durant laquelle ont lieu en général de très nombreux baptêmes d'adultes.

Pour la communauté juive (10 au 18 Avril) :

- Les Mardis 11, Mercredi 12, Lundi 17 et Mardi 18 Avril de 8h00 à 13h00 environ.

- Tous les soirs du Lundi 10 au Mardi 18 Avril de 19h00 à 23h00 environ, avec un repas communautaire possible à partir de 23h00 les 10 et 11 Avril (sous réserve d'horaires propres susceptibles d'être définis par certaines synagogues).

J'ai demandé à nouveau aux forces de l'ordre de prendre contact, sans délai, avec les responsables des paroisses et de la communauté juive pour une évaluation de la situation et un échange d'informations sur la programmation et l'organisation des différentes manifestations à l'intérieur des lieux de culte ou sur la voie publique et de leur rappeler les conseils de sécurité préventive adaptés à chaque situation et à la fréquentation attendue.

J'ai demandé également aux services de police et de gendarmerie de faire preuve d'une vigilance appuyée au moment des principaux offices, rassemblements ou déplacements. Je vous invite à mobiliser de votre côté, votre police.

J'ai à nouveau engagé les responsables des cultes chrétien et juif à mettre en œuvre, dans leurs édifices et sur leurs manifestations, les mesures de vigilance adaptées (contrôle d'accès, surveillance, sensibilisation des fidèles et visiteurs). Je vous remercie d'examiner avec eux, si nécessaire, les mesures de restriction du stationnement et de la circulation qui pourraient être prises aux abords des lieux de culte.

Réserve parlementaire – Accusé de réception d'une demande de subvention

Le ministère de l'intérieur a bien été destinataire de la demande de subvention présentée au titre de la réserve/dotation d'action parlementaire par la commune d'AURIN afin de réaliser la construction d'un local de rangement à proximité de la salle des Fêtes.

Ce dossier a été réceptionné le 4 Avril 2017.

Sans demande complémentaire de leur part dans un délai de 2 mois à compter de cette date, le dossier sera réputé complet 2 mois après sa réception. La commune d'AURIN pourra alors commencer l'exécution de l'opération, c'est-à-dire signer et envoyer les devis aux entreprises, notifier les marchés de travaux, passer les bons de commande et signer promesse et compromis de vente. Cette possibilité de commencement ne vaut toutefois que pour la réserve parlementaire. Si d'autres subventions (DETR, fonds européens, etc...) devaient être accordées à ce projet, il convient de ne pas commencer l'exécution avant d'avoir recueilli l'accord de tous les financeurs publics.

En revanche, en cas de demande complémentaire de leur part dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier, aucun commencement d'exécution de l'opération ne pourra être opéré tant que le demandeur n'aura pas produit les éléments demandés et que le dossier n'aura pas été déclaré complet.

Un accusé de complétude du dossier sera adressé dès lors qu'il aura été vérifié et déclaré recevable.

Les accusés de réception et de complétude du dossier ne valent pas promesse d'attribution de la subvention soumise au visa du Ministre.

Chasse à l'œuf

L'équipe de l'APE organise le Dimanche 23 Avril 2016 sa traditionnelle chasse à l'œuf autour de l'Eglise Saint-André à AURIN.

Tournoi du FC Lauragais

Tournoi des jeunes du Lauragais , qui aura lieu cette année les Dimanche 30 Avril et Lundi 1^{er} Mai 2017 à LANTA.

ATD 31

Le catalogue 2017 de l'ATD31 est disponible en Mairie « Offre de formation des élus locaux » ainsi que le bilan de l'activité 2016.

PETR Pays Lauragais

Réunion du Comité du Syndicat du PETR Pays Lauragais le Lundi 10 Avril 2017 à 17h30 à la

Mairie d'Avignonet Lauragais (Salle du foyer rural).

Ordre du jour :

- Modificatif affectation du résultat 2016 du PETR.

- Modification affectation du résultat 2016 GAL des Terroirs du Lauragais.

- PETR du Pays Lauragais :

a) Vote du mode de calcul des contributions communautaires pour le PETR du Pays Lauragais.

b) Contribution des Communautés de communes liées au siège administratif du PETR.

c) Vote du Budget Primitif 2017 du Pays Lauragais (budget principal).

- GAL des Territoires du Lauragais :

a) Vote du Budget Primitif 2017 du GAL des Territoires du Lauragais (budget annexe).

b) Nouveau plan de financement Tourisme 2017.

- Plan Climat Air Energie Territorial : Appel à cotisation des communautés de communes.

- Demande de subvention d'ingénierie 2017 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

- Demande de subvention d'ingénierie 2017 auprès de la Région Occitanie.

- Compléments portant sur la composition des commissions de travail.

- Information sur les avis portés par le Bureau sur les documents d'urbanisme.

- Présentation du rapport d'activité 2016 du PETR.

- Question diverses.

Travaux d'effacement de réseaux

Monsieur BRIZIO nous informe par mail du 31 Mars 2017 que les travaux de terrassement du SDEHG démarreront à partir de mi-Mai pour une durée prévisionnelle de deux semaines. L'entreprise Nerocan devrait enchaîner à partir de mi-Juin.

SIEMN31

Réunion du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire le Jeudi 6 Avril 2017 à 18h00 au siège du SIEMN31.

Ordre du jour :

- Liste des décisions prises par le Bureaux Syndical du 16/03/2017.

- Liste des décisions prises par la Président sur la période du 03/02/2017 au 23/03/2017.

- Projet du Budget Primitif 2017.

- Modification du règlement interne des achats à procédure adaptée.

- Compte-rendu sur les travaux réalisés.

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable – Plan pluriannuel d'investissement.

- Les programmes en préparation.

- Convention avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour le rétablissement de conduites d'eau potable sur la commune d'AVIGNONET LAURAGAIS.

- Questions diverses.

Elections législatives

Monsieur Mohamed BENHAMOUCHE prend la parole. Madame Dominique FAURE, candidate aux élections législatives souhaite organiser une réunion publique sur la commune d'AURIN qui aura lieu le Jeudi 18 Mai 2017 à 20h00 à la salle des fêtes d'AURIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.